

**DEPARTEMENT DE LA DROME
 COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 15
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Amandine BOUNIOL.

Date de convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

Absent représenté : Nicolas GUICHARD représenté par PERROT Paul, Serge PROD'HOMME représenté par REY Christian, DELENCRE Florian représenté par GUERIN Freddy.

Secrétaire de séance : COINTE Catherine

N° 10-2023 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LE MEUR Hélène, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Etienne LARAT, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	88 200.56	0.00	0.00	81 112.08	88 200.56	81 112.08
Opérations de l'exercice	105 299.15	204 866.11	311 614.87	351 419.09	416 914.02	556 285.20
TOTAUX	193 499.71	204 866.11	311 614.87	432 531.17	505 114.58	637 397.28
Résultats de clôture	0.00	11 366.40	0.00	120 916.30	0.00	132 282.70
Reste à réaliser	11 500,00	11 808,00			11 500.00	11 808,00
TOTAUX CUMULES	204 999.71	216 674.11	311 614.87	432 531.17	516 614.58	649 205.28
RESULTATS DEFINITIFS		11 674.40		120 916.30		132 590.70

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme.

Le Maire
 Etienne LARAT

